

Confidentiel

Notes de M. Olivier L o n g
sur son voyage en Algérie du 24 au 27 avril 1968

(à ne pas faire circuler)

Ai passé six heures en tout avec B.:

le 24 avril, soit avant l'attentat, 4 heures tour d'horizon
général,

le 27 avril, soit après l'attentat, 2 heures affaires bilatérales.

Mon entrée en matière était le GATT. C'est B. qui a pris l'initiative de proposer parler aussi affaires bilatérales.

B. très amical, très ouvert, me parle "à coeur ouvert". B. entend me dire comment gouvernement algérien voit les choses en me parlant non pas comme à un représentant du gouvernement suisse, mais comme à un ami.

I. Dixit B.

1. Il déplore mon départ de Suisse, car je suis le seul interlocuteur de l'Algérie en Suisse. Pour des raisons qui lui échappent, les ambassadeurs n'arrivent à rien de déterminant, ni d'un côté, ni de l'autre.

B. aimerait des contacts à un autre niveau, Ministres des affaires étrangères ou autrement. Il serait heureux de recevoir le Ministre des affaires étrangères de Suisse. Il pourrait se rendre lui-même en Suisse.

2. B. constate que les relations entre Algérie et Suisse sont "gelées". Ce n'est pas l'intention du gouvernement algérien qu'il en soit ainsi. Il ne pense pas que ce soit l'intention du gouvernement suisse. C'est un état de fait.

3. Le gouvernement algérien est désireux d'avoir de bonnes relations avec la Suisse. Il voudrait dégeler les relations. Il est prêt à entrer en conversations dans ce but.



4. Les problèmes qui séparent Algérie et Suisse ne sont pas insurmontables. Ils ne sont pas d'une gravité telle qu'ils ne puissent faire l'objet de solutions, si recherchées en commun avec volonté d'aboutir.

Ces problèmes sont:

a) du côté suisse:

- les indemnisations
- les émissions radio
- les détenus

b) du côté algérien:

- les fonds du FLN
- les agissements politiques algériens en Suisse
- l'insuffisance des relations commerciales, industrielles, etc.

B. met en parallèle les indemnisations et les fonds du FLN comme constituant, de part et d'autre, une faute d'un Etat vis-à-vis de l'autre.

5. B. attend de mes nouvelles pour savoir si et comment le dialogue entre Algérie et Suisse peut être relancé.

B. me propose de venir poursuivre l'entretien à Genève, en y faisant escale plutôt qu'à Paris, de m'envoyer des émissaires lorsque j'aurai quelque chose d'utile à leur communiquer.

Il m'affirme son désir de rétablir le contact avec la Suisse.

6. "Il n'y a pas de préalables" du côté algérien. Le dialogue peut se nouer tout de suite.

II. Mes impressions

1. B. est sincèrement désireux de rétablir de bonnes relations avec la Suisse.

2. Il aimerait le faire par la voie d'une discussion contradictoire des griefs respectifs avec pour objectif une "désescalade".

3. Il ne faut pas interpréter cette ouverture de paix comme un signe de faiblesse.

4. Il n'y a pas de conversion unilatérale à attendre du gouvernement algérien.

5. Il faut trouver un équilibre des prestations. Le fait que B. ait cité trois chefs de plainte, de chaque côté, est significatif à cet égard.

6. On pourrait envisager de mettre en parallèle les domaines de la compétence fédérale (surveillance des agissements politiques et relance de l'aide au développement au sens large du terme - investissements, etc., par exemple) avec les points qui urgent le plus (émissions radio, détenus). Les échanges commerciaux ne donnent pas lieu à des demandes particulières de la part de l'Algérie.

Un autre groupage fonds FLN / indemnisations devrait, par la force des choses, attendre plus.

7. Pour la procédure, il faudra commencer par des contacts à un niveau élevé et extra-diplomatique.

8. La Suisse doit faire un choix:

a) continuer à faire du contentieux avec l'Algérie, accumuler les plaintes et les réclamations.

Dans ce cas, les relations continueront à se détériorer et les Algériens peuvent devenir de plus en plus désagréables, sans que cela les gêne le moins du monde.

b) entamer le dialogue pour amener la désescalade, se montrer patiente, tolérante et généreuse, comme avec un enfant difficile. Etre prête à une longue et pénible négociation.

Il n'y a pas de voie moyenne.

Pour ma part, je suis convaincu que le choix b) est le seul raisonnable dans le contexte et des relations bilatérales suisses-algériennes et de la situation politique mondiale.